

CENTRE MIRIAM

Le Centre Miriam est au service de la communauté depuis 1988. Le Centre ne reçoit aucune subvention gouvernementale. Il ne pourrait exister sans l'appui de ses bienfaiteurs et bienfaitrices, et sans les revenus provenant de diverses activités de collecte de fonds.

Aussi essentielles soient-elles pour le Centre Miriam, ces sources de financement ne constituent malheureusement pas un revenu stable et prévisible, nécessaire au bon fonctionnement de toute organisation -- d'où la création d'une organisation sœur en 1998.

FONDATION DU CENTRE MIRIAM

La Fondation du Centre Miriam est un organisme autonome avec son propre conseil d'administration, dont l'unique mission est de répondre aux besoins financiers du Centre Miriam. La Fondation accumule et investit les dons qu'elle reçoit. Seuls les intérêts générés par le capital investi sont versés au Centre Miriam.

En somme, les dons faits au Centre Miriam servent à couvrir les dépenses courantes, alors que les dons faits à la Fondation assurent le financement à long terme du Centre Miriam. Entre autres, les dons faits à la Fondation facilitent grandement la planification des programmes du Centre Miriam, car ils garantissent que des fonds seront toujours disponibles pour financer, en tout ou en partie, ces programmes. Tout don -- qu'il soit versé au Centre ou à la Fondation -- vient en aide au Centre Miriam.

LES DONS PLANIFIÉS

Les dons planifiés sont une autre façon d'aider le Centre Miriam. Cette démarche consiste le plus souvent en un legs testamentaire en faveur du Centre ou de la Fondation. Par ailleurs, une personne peut transférer un contrat d'assurance dont elle est le propriétaire au Centre ou à la Fondation. Un don planifié donne droit à un crédit d'impôt et s'avère un outil fort utile de planification successorale. Toutes les personnes qui ont à cœur d'aider le Centre Miriam sont invitées à considérer la possibilité d'un don planifié.

TRÈS SINCÈRES REMERCIEMENTS

À TOUS NOS BIENFAITEURS ET BIENFAITRICES